



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage



Rapport de la 14ème réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 29 février - 1er mars 1996

(préparé par le Secrétariat)

Remarques liminaires

1. Le Président a ouvert la réunion en faisant observer que tous les membres du Comité permanent devaient être présents, le représentant de la région Asie devant arriver plus tard dans la journée. Il a souhaité la bienvenue aux observateurs venant de Parties non-membres du Comité et s'est félicité de la participation du Dr. Reuben Olembo, Directeur exécutif adjoint du PNUE. (La liste complète des participants figure à l'Annexe 1.) Il s'est également félicité de constater que le personnel du Secrétariat avait un nouveau membre en la personne de M. Eric Blencowe et a expliqué qu'un autre fonctionnaire participerait à la réunion le lendemain. Enfin, il a remercié le Gouvernement allemand des excellentes dispositions prises pour la tenue de cette réunion.
2. Le Dr. Gerhard Emonds, représentant du Dépositaire, a particulièrement apprécié la présence du Dr. Olembo, déclarant que celle-ci montrait l'intérêt du Directeur exécutif du PNUE à l'égard des activités de la CMS et donnait la mesure des progrès accomplis par la Convention depuis sa création en 1972. Il a estimé qu'il était important que le PNUE continue de s'intéresser aux travaux de la CMS dans la perspective de nouvelles conventions faisant suite au Sommet de la Planète Terre de 1992. Il a ajouté que désormais la Convention avait un caractère mondial. Bien que la CMS - avec 48 Parties à ce jour - ne puisse être comparée à la CITES ou à la Convention sur la Diversité biologique (CDB), son importance ne saurait être sous-estimée.
3. Le Dr. Olembo a remercié les orateurs qui l'ont précédé de leurs remarques et le Dépositaire d'avoir accueilli le Secrétariat de la Convention pendant plus de 10 ans. Il a ajouté que la présence du PNUE à la réunion constituait un signal politique visant à démontrer le soutien permanent du PNUE à la Convention et le désir de l'organisation de voir la CMS recevoir un traitement comparable à celui qui est accordé à d'autres conventions de même nature. Il a rappelé l'accord conclu avec le Gouvernement hôte plusieurs années auparavant par un échange de lettres et a ajouté que le PNUE procédait actuellement à une révision des dispositions en tenant compte de l'expérience acquise par la CITES, la CDB et autres conventions dont les secrétariats sont administrés par le PNUE.
4. Le Dr. Olembo a fait l'éloge de la CMS pour son rôle dans la famille des conventions ayant pour vocation la diversité biologique et a souligné la nécessité de reconnaître les relations qui s'établissent entre elles. Il a mentionné les efforts entrepris par le PNUE pour coordonner les travaux des secrétariats des conventions sur l'environnement y compris la création d'un nouveau poste pour superviser cette activité. Il a déclaré que le PNUE approuvait la colocation de secrétariats d'Accords de la CMS pour des raisons d'efficacité et de synergie. Il a indiqué que le

PNUE traversait une période transitoire de difficultés à cause d'une réduction des ressources financières et de la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle faisant suite à la création récente du Bureau des Nations Unies à Nairobi (sigle anglais: UNON). Cependant, si la Conférence des Parties à la CMS souhaitait élever la CMS à un niveau supérieur, le PNUE était prêt à jouer son rôle.

Adoption de l'ordre du jour

5. Après s'être félicité de la déclaration encourageante du Directeur exécutif adjoint, du lieu choisi pour la réunion et du service d'interprétation fourni par le Gouvernement allemand, le Coordinateur a présenté l'ordre du jour (Annexe 2) et le calendrier proposés, lesquels ont été adoptés sans modification. Le règlement intérieur a été également adopté sans amendement mais le représentant de l'Afrique (Niger) a indiqué qu'il y avait encore des divergences mineures dans la traduction française sur lesquelles il attirerait plus tard l'attention du Secrétariat. Le Coordinateur adjoint a énuméré alors les documents qui avaient été préparés (Annexe 3) en soulignant le fait que certains n'étaient disponibles qu'en anglais en raison d'un certain nombre de difficultés rencontrées avant la réunion.

Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions

Recrutement de nouvelles Parties

6. Le Coordinateur a présenté le document CMS/StC.14/Doc.4.1 et a annoncé que la Suisse, le Togo et la Guinée Bissau avaient adhéré à la Convention depuis la dernière réunion du Comité permanent. Il a ajouté que la Pologne avait soumis son instrument d'adhésion le 1er février 1996 et que la CMS entrerait en vigueur dans ce pays le 1er mai. Avec la Pologne, le nombre de Parties est de 49 et il y a tout lieu de penser qu'il dépassera les 50 au cours de l'année 1996.

7. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour renforcer les contacts avec les Etats non-Parties. Jusqu'à présent, le succès de cette politique a été limité: il est clair que les ministres étaient davantage sensibilisés aux activités de la CMS suite aux initiatives du Secrétariat mais qu'une approche plus ciblée et à un niveau plus élevé était nécessaire. Une liste des pays ciblés est en cours d'élaboration avec l'aide du World Conservation Monitoring Centre (sigle anglais: WCMC) qui avait été chargé par contrat de préparer les profils des cibles clés (voir paragraphe 56 ci-dessous). Le Coordinateur s'est également mis en rapport avec le Directeur exécutif du PNUE pour obtenir son intervention personnelle dans des démarches diplomatiques. Il y a des domaines où la CMS est si médiocrement représentée qu'en dépit des efforts effectués ils sont insuffisants pour attirer de nouvelles Parties. Il a prié instamment le PNUE de reconnaître qu'il existait des intérêts communs et des liens entre la CMS et les autres conventions administrées par le PNUE et de les renforcer.

8. Le représentant de l'Europe (Pays-Bas) a dit que des fonctionnaires de la Fédération de Russie avaient laissé entendre que le coût de la mise en oeuvre nationale plutôt que le montant des contributions annuelles était la principale raison de ne pas adhérer à la CMS. Il a ajouté qu'en ce qui concerne la Russie, ceci s'appliquait à beaucoup d'autres accords internationaux similaires. Le Directeur exécutif adjoint du PNUE a souligné le fait que l'Allemagne, en tant que Dépositaire et Gouvernement hôte de la Convention, pouvait par sa propre action diplomatique faire avancer efficacement cette question si ce pays prenait l'initiative d'insérer des exposés sur ce sujet lors des futures réunions avec les ministres compétents de la Fédération de Russie et autres gouvernements des Etats de l'aire de répartition non-Parties. Le Coordinateur a exposé les efforts que fait actuellement le Dépositaire pour stimuler l'intérêt à l'égard de la Convention: il

focalisera bientôt ses efforts de recrutement sur certains pays, particulièrement ceux de l'Europe centrale et orientale. Le Ministre allemand de l'Environnement a fait un discours à Djakarta à l'occasion de la réunion de 1995 concernant la Convention sur la Biodiversité, dans lequel elle a instamment invité les Etats de l'aire de répartition non-Parties de toutes les conventions sur l'environnement d'adhérer à celles-ci, se référant particulièrement à la CMS.

9. Le Président a estimé que la représentation en Asie et Océanie était très faible. Pour l'Asie, la plupart des représentants viennent de pays de l'Asie occidentale. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la conservation des oiseaux du littoral sur l'itinéraire Asie-Pacifique et il y a un potentiel pour de telles initiatives en faveur d'un cadre sur le modèle de la CMS. En Océanie, les progrès ont été décevants: on avait espéré que la Nouvelle-Zélande rejoindrait les Philippines et l'Australie, mais aucun progrès n'a été accompli. Cependant, la Nouvelle-Zélande a un intérêt inhérent dans la conservation des albatros, et si un Accord était mis au point, elle pourrait devenir un membre clé. Ceci pourrait en fin de compte encourager une adhésion à la Convention mère. Le Président a conclu en soulignant l'importance du Bureau régional du PNUE à Bangkok qui pourrait apporter son aide aux activités de la CMS en encourageant les non-Parties à y adhérer.

10. Le Coordinateur a fait un résumé des progrès accomplis en Afrique et a souligné l'aide précieuse que l'AEWA fournirait dans ce domaine. Le représentant de l'Afrique (Niger) s'est réjoui des efforts faits pour promouvoir la Convention et de la reconnaissance du fait que les pays particulièrement importants pour les espèces migratrices devraient être ciblés. Il a conclu ses observations en suggérant que de nombreux enseignements pouvaient être tirés des activités de la CITES: le Fonds de développement de la CE avait été utilisé pour promouvoir le développement et la coopération et il devrait être possible d'approcher des organismes de ce genre pour obtenir une telle aide.

11. L'Amérique du Nord pose toujours un problème, et une prise de conscience accrue sera accompagnée d'efforts diplomatiques plus importants lorsque les élections présidentielles seront terminées. Le Coordinateur a suggéré que le Directeur exécutif du PNUE fasse pression sur ses anciens collègues du Canada pour rechercher leur soutien. Enfin, le nouveau membre du Secrétariat pourrait aider à promouvoir la CMS dans les pays hispanophones.

12. En remarque générale, le Coordinateur a déclaré qu'il serait beaucoup plus facile de promouvoir les adhésions à la CMS si davantage d'activités pour appliquer la Convention étaient entreprises, qui ne pouvait pas être fait par le Secrétariat, mais exigerait davantage d'initiatives et la participation active des Parties. En l'absence d'un certain nombre de pays clés, les organisations internationales telles que le PNUE devraient être invitées à soutenir ces efforts notamment pour les pays en développement.

13. Le Président a conclu en déclarant que, bien que la CMS soit en meilleure forme qu'elle ne l'a été, des progrès sont encore nécessaires dans certains domaines. Il a estimé que les produits de la CMS - notamment les Accords en cours de réalisation et mis au point sous ses auspices - joueraient probablement le rôle de stimulants supplémentaires à l'égard des Etats de l'aire de répartition non-Parties pour une adhésion à la Convention.

Situation des effectifs du Secrétariat PNUE/CMS

14. Le Coordinateur a présenté le document CMS/StC.14/Doc.4.2 en faisant remarquer que les difficultés concernant le recrutement du personnel avaient entraîné une limitation des progrès concernant le programme substantif approuvé par la quatrième session de la Conférence des Parties. Cependant, il y a eu récemment une évolution favorable. Le fonctionnaire technique devrait prendre ses fonctions le lendemain. Le recrutement du fonctionnaire de l'information était dans la phase ultime et ce dernier devrait prendre ses fonctions, espère-t-on, à la mi-avril. Le

Coordinateur a ajouté que des entretiens, qui avaient eu lieu en 1994 entre le PNUE et le Secrétariat de la CMS sur la fourniture d'un soutien supplémentaire sous la forme du financement d'un poste de fonctionnaire d'administration, avaient entraîné la publication d'un avis de vacance de poste qui avait été diffusé au sein du PNUE. Une date limite avait été fixée au 4 mars 1996. Le PNUE avait accepté de financer le coût de la première année, mais la situation devrait être revue à partir de 1997. Le Directeur exécutif adjoint n'a pas pu en dire plus que le Coordinateur à ce sujet. Il a ajouté que les dispositions au delà de 1996 ne pouvaient être examinées maintenant et que ce qui avait déjà été convenu devait être réalisé.

15. Le Coordinateur a fait savoir que le Gouvernement allemand avait prolongé de trois ans (à compter de mai 1995) le détachement du Dr. Eugeniusz Nowak qui continuera de fournir des avis scientifiques au Secrétariat pendant 80% de son temps. Il apportera également son aide au Secrétariat d'EUROBATS particulièrement pour la préparation de la deuxième session de la réunion des Parties en 1998. Le Coordinateur a fait savoir que le Secrétariat d'EUROBATS était installé à Bonn depuis début janvier 1996. M. Eric Blencowe est le Secrétaire exécutif à mi-temps de ce secrétariat et pendant l'autre moitié de son temps il est détaché par le Ministère britannique de l'Environnement auprès du Secrétariat de la CMS en qualité de Chef de Projets particuliers. Le Coordinateur et le Président ont remercié les Gouvernements allemand et britannique pour ces détachements. Etant donné l'impossibilité pour un service administratif allemand de détacher en plus un administrateur auxiliaire auprès d'un secrétariat installé en Allemagne, le Coordinateur a fait appel à d'autres Parties pour leur demander d'envisager de détacher un administrateur auxiliaire afin d'aider le Secrétariat pendant un ou deux ans.

16. Le Président a souligné le lien intéressant et encourageant entre le secrétariat d'Accord récemment établi et le Secrétariat de la CMS. Il a exprimé son sentiment de frustration en ce qui concerne les délais nécessaires pour le recrutement des nouveaux effectifs approuvés par la dernière session de la Conférence et a fortement insisté sur la nécessité d'atteindre un niveau minimum d'effectifs, lequel ne l'est pas encore. Le Dépositaire s'est également félicité des progrès accomplis mais a estimé que les détachements ne devaient pas signifier qu'il n'était plus nécessaire de satisfaire les besoins approuvés à la dernière session de la Conférence des Parties. Le représentant a suggéré que les fonds économisés sur les traitements du personnel au cours de l'exercice écoulé pourraient être utilisés pour employer des consultants à titre temporaire.

17. Le Coordinateur adjoint a confirmé qu'il était bien dans les intentions du Secrétariat de s'efforcer de recruter un consultant ayant les compétences nécessaires pour superviser les travaux des projets que le Comité avaient approuvés à sa dernière réunion. Les membres du Comité ont donné leur aval à cette question. Le représentant de l'Afrique (Niger) a estimé qu'il était essentiel pour le Secrétariat de la CMS d'être plus visible sur le terrain comme l'avaient fait d'autres secrétariats de conventions et qu'il faudrait examiner la possibilité de recruter des volontaires comme c'était le cas pour la Commission de Survie des Espèces de l'UICN.

18. Le Directeur exécutif adjoint du PNUE a fait écho à la frustration ressentie en ce qui concerne les délais nécessaires au recrutement de nouveaux effectifs. Il a précisé que les procédures de classification du personnel jusqu'à un certain niveau seraient accélérées dès que le nouveau Bureau des Nations Unies à Nairobi (sigle anglais: UNON) disposerait d'une plus grande autorité administrative. Il a ajouté que si le budget du personnel principal n'était pas utilisé, les fonds pourraient servir à recruter des consultants. Cependant, la nomination à des postes permanents, lesquels auraient dû être financés sur ces fonds, devrait être suspendue pendant la période au cours de laquelle le consultant est engagé. Pour le personnel non-permanent (c'est à dire avec des contrats d'une durée inférieure à un an) le PNUE envisage actuellement de déléguer son autorité aux responsables d'organisations. Le recrutement serait simplifié car ce personnel n'aurait pas droit à la totalité des indemnités de transfert.

19. Le Président a résumé les débats en déclarant qu'il était clair que les besoins pour la préparation de la conférence pouvaient nécessiter le recrutement de consultants à court terme. Il a été décidé que le Secrétariat devrait consulter le Président pour le recrutement de consultants à plus long terme et que lui, à son tour, rechercherait au besoin l'avis du Comité.

Débats en cours sur la relocalisation du Secrétariat à l'intérieur de Bonn

20. Le Coordinateur a présenté le document CMS/StC.14/Doc.4.3 et a exposé brièvement le contenu du rapport. Il a déclaré que les volontaires des Nations Unies (sigle anglais: UNV), qui seraient la principale organisation dans les nouveaux locaux, avaient déjà conclu un Accord de Siège avec le Gouvernement allemand. Le PNUE/CMS devra négocier des dispositions séparées avec les UNV, le PNUD (organisation mère des UNV), le Secrétariat des Nations Unies et le Gouvernement allemand sur les questions de siège, l'administration de l'immeuble et le paiement des coûts afférents.

21. Le représentant du Dépositaire a souligné le fait que le Secrétariat de la CMS serait traité de la même façon que les autres organisations devant être installées dans ce bâtiment et qu'il était important que les futurs besoins en locaux des secrétariats d'Accords, au cas où ils viendraient à Bonn, soient pris en compte dans l'attribution actuelle de locaux étant donné qu'aucun espace supplémentaire ne sera vraisemblablement disponible à l'avenir.

22. Sur proposition du Dépositaire et avec l'accord du Comité, le Secrétariat a pris les dispositions nécessaires pour que les membres visitent le nouveau bâtiment à la fin du premier jour de la réunion, pour qu'ils puissent voir les locaux et éventuellement poser des questions au Dépositaire.

Mise à jour des Accords de la CMS

23. Le Secrétariat a exposé les points principaux du document CMS/StC.14/Doc.4.4. Le Coordinateur a noté que la CMS, en tant que convention cadre au titre de laquelle des Accords spécifiques devaient être mis au point, était tout à fait différente des autres conventions comme la CITES ou Ramsar. C'est pour cette raison qu'il avait fallu 11 ans pour atteindre un stade au niveau duquel on pouvait faire état de progrès visibles.

ASCOBANS

24. Le Coordinateur a fait savoir que, si l'accord devait entrer bientôt en vigueur pour la Pologne, il n'y avait aucune nouvelle de la France et de l'Union européenne qui auraient dû adhérer en 1995. Outre ce qui est mentionné dans le document, le Coordinateur a ajouté que le Comité consultatif s'étant réuni deux fois en 1995 devrait vraisemblablement se réunir à nouveau en novembre 1996.

ACCOMABS

25. Le Coordinateur adjoint a fait état des progrès accomplis dans la conclusion d'un Accord pour la conservation des cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire. Une réunion de négociations a eu lieu à Monaco en septembre 1996 organisée et coparrainée par le Service de l'Environnement de Monaco et le PNUE/CMS avec un appui financier complémentaire de la France. Il a déploré qu'une certaine dynamique se soit évanouie, le Secrétariat n'ayant reçu aucune réponse des autorités de Monaco, de la France ou de l'Union européenne au sujet de dispositions pour une réunion finale de négociations qui avait été prévue provisoirement pour le premier semestre de 1996.

EUROBATS

26. Le Secrétaire exécutif du secrétariat de l'ACCORD sur les chauves-souris a fait un bref exposé sur les progrès accomplis depuis l'établissement, en janvier, du secrétariat permanent et a suggéré que la position particulière qu'il occupait devrait vraisemblablement apporter des avantages supplémentaires à la CMS et à l'ACCORD sur les chauves-souris. En outre, ces dispositions serviraient de modèle intéressant pour d'éventuels secrétariats à venir s'ils étaient aussi établis dans les mêmes locaux que le Secrétariat de la CMS. Il a ajouté qu'il préparait actuellement la première réunion du Comité consultatif qui aura lieu les 18 et 19 avril 1996.

AEWA

27. Après avoir exposé l'historique de l'ACCORD, le Coordinateur s'est adressé au représentant de l'Europe (Pays-Bas) pour exposer les progrès accomplis en ce qui concerne l'établissement d'un secrétariat intérimaire. Le Dr. Boere a déclaré que M. Bert Lenten, l'un des administrateurs du complexe des parcs nationaux des Pays-Bas, avait été nommé au secrétariat. Son rôle serait essentiellement de nature administrative étant donné qu'il y avait une vaste expérience ornithologique parmi les délégués des Parties à l'ACCORD. Le Dr. Boere a fait savoir que les amendements à la version russe de l'ACCORD avaient été effectués, et le représentant de l'Asie (Arabie Saoudite) a informé le Comité que le texte arabe était également prêt mis à part quelques amendements typographiques mineurs. Dans ces conditions, le Dr. Boere a estimé que l'ACCORD serait vraisemblablement ouvert à la signature dans les deux prochains mois.

28. Le Dr. Boere a regretté le manque de participation active de la Fédération de Russie à la conclusion de l'ACCORD et a expliqué que cette attitude pourrait être due à l'éventuel droit de souscription, les coûts d'application et une certaine confusion, à savoir: le fait d'être membre de l'AEWA impliquerait-il d'être aussi membre de la CMS. La seconde et la troisième préoccupations devaient être résolues par un atelier d'une durée d'un à deux jours que les Pays-Bas ont proposé de tenir dans la Fédération de Russie en mai 1996. Il a conclu son intervention en se référant à une réunion récente sur un accord concernant l'itinéraire aérien central, réunion qui a eu lieu à Bombay en février, mais il n'a aucune autre information.

29. Le Président a remercié les Pays-Bas de leur travail difficile sur ce qui était l'Accord le plus impressionnant qui ait été négocié à ce jour dans la famille de la CMS. Le Coordinateur a souhaité que les Pays-Bas soient plus précis en ce qui concerne la date à laquelle l'Accord sera ouvert à la signature afin de pouvoir l'annoncer avant ou pendant la conférence Ramsar qui aura lieu à Brisbane à la fin du mois de mars.

Projet d'Accord sur les oiseaux d'eau d'Asie-pacifique

30. Le Président, représentant la région Océanie, s'est référé aux progrès accomplis sur une stratégie des itinéraires aériens et des réseaux de réserves d'oiseaux du littoral esquissés dans le document CMS/StC.14/Doc.4.4. Il a déclaré que si ces activités n'étaient pas actuellement développées dans le cadre d'un Accord du type de ceux de la CMS, elles étaient directement liées aux travaux de la CMS. Il espérait donc que dans un avenir plus lointain elles seraient groupées sous l'ombrelle de la CMS.

Mémorandum d'Accord sur la grue de Sibérie

31. Le Coordinateur adjoint a prié le Comité de se référer à la section pertinente du document CMS/StC.14/Doc.4.4 et a décrit l'évolution très positive qui a eu lieu au cours de ces derniers mois. Un groupe d'experts a réussi à fixer un émetteur pour liaison satellite à un des rares oiseaux restant dans la République Islamique d'Iran, et quatre grue de Sibérie sont retournées à leur lieu d'hivernage traditionnel en Inde où elles n'avaient pas été observées depuis trois ans. Un suivi de l'atelier réussi qui a eu lieu à Moscou en mai 1995 a été planifié provisoirement pour l'Inde à la fin de 1996.

Courlis à bec grêle

32. Le Coordinateur a présenté la section pertinente du Document CMS/StC.14/Doc.4.4, et a ajouté que les représentants de l'Italie, de la Grèce, de la Turquie et de la Fédération de Russie avaient tous manifesté de l'intérêt en signant dès que possible le Mémorandum d'Accord. Il s'est référé aux activités effectuées au titre de ce document et a déclaré que bien que des crédits seraient fournis par le Fonds d'affectation spéciale de la CMS, des fonds supplémentaires seraient nécessaires en provenance d'autres sources.

Outarde houbara

33. Le Coordinateur a présenté la section pertinente du document CMS/StC.14/Doc.4.4 et a proposé de reporter au lendemain son examen afin de lui permettre d'étudier les questions qui s'y rapportent avec le représentant de l'Asie (Dr. Tatwany). Lorsque le sujet a été abordé à nouveau, le Coordinateur a déclaré qu'il avait décidé de poursuivre le processus d'évaluation approximative des coûts pour un contrat de consultation possible avec le Centre du droit de l'environnement de l'UICN pour la poursuite de l'élaboration de l'Accord lui-même et que le Dr. Tatwany avait décidé d'en faire autant avec le Gouvernement saoudien. Le Secrétariat et l'Arabie Saoudite collaboreraient pour qu'un Plan d'Action soit élaboré par des experts. Au nom du Comité, le Président a remercié le Gouvernement saoudien de son soutien permanent pour l'élaboration et l'application d'un Accord en faveur de l'Outarde houbara.

Grande outarde

34. Le Coordinateur a présenté la section pertinente du document CMS/StC.14/Doc.4.4, en notant que le représentant de la Hongrie au Conseil scientifique devrait prendre la responsabilité de la mise au point de cet Accord. Le représentant de l'Afrique (Niger) a informé le Comité que les populations d'outardes étaient également en danger dans les zones sub-sahariennes du fait surtout de la destruction des habitats et des conflits locaux, et qu'elles nécessitaient aussi une attention particulière.

35. Le représentant du Dépositaire a fourni la conclusion à cet examen en déclarant que le document CMS/StC.14/Doc.4.4 montrait combien le Secrétariat s'était impliqué dans l'élaboration d'Accords régionaux malgré un personnel numériquement insuffisant. Il a attribué une grande partie du succès de la CMS et de l'AEWA aux travaux du Secrétariat et a noté en particulier les efforts du Coordinateur pour obtenir 54 signatures à l'Acte final de cet Accord.

Consultations pour promouvoir la conservation des espèces migratrices

36. Le Coordinateur adjoint a présenté le document CMS/StC.14/Doc.4.5, en rappelant la décision prise lors de la quatrième session de la Conférence des Parties d'attribuer une somme totale de 500 000 dollars des E.U. à de larges consultations. Il a décrit les initiatives déjà prises par le Secrétariat en faveur de quatre principaux groupes-espèces: les tortues marines, les petits

cétacés, les oiseaux migrateurs et les mammifères terrestres. Un accord avec le groupe de l'UICN spécialisé dans les tortues marines devrait être conclu dans un mois environ. Il prévoit une large gamme d'actions concrètes pour promouvoir la conservation des tortues marines. La CMS a déjà parrainé avec succès un atelier qui a eu lieu en novembre 1995 en Afrique du Sud. Un autre atelier est envisagé en Inde en 1996. Un projet de la CMS pour étudier la répartition et l'abondance des cétacés dans les eaux des Philippines et de la Malaisie devrait démarrer bientôt et d'autres projets à réaliser dans les Etats de l'aire de répartition. Les Parties à la CMS ont été envisagées conjointement avec le Président du groupe de l'UICN spécialisé dans les cétacés et l'expert auprès du Conseil scientifique en matière de petits cétacés. La CMS a financé partiellement un récent atelier sur l'outarde houbara et des fonds devraient être disponibles pour des mesures de conservation en faveur du courlis à bec grêle et de la grue de Sibérie.

37. Le Coordinateur a ajouté que des progrès concernant un plan d'action pour les ongulés sahélo-sahariens et une réunion réussie des Etats de l'aire de répartition à la fin de 1996 ou au début de 1997 pourraient contribuer à l'élaboration d'un premier projet d'Accord avant la cinquième session de la Conférence des Parties. Le représentant de l'Afrique (Niger) a exprimé la certitude que des délégués participeraient à une réunion prévue au Mali. En réponse à la proposition du Coordinateur selon laquelle la réunion devrait être tenue conjointement avec une réunion de l'UICN/CITES sur les éléphants prévue à Dakar (Sénégal), il a déclaré que ceci pourrait créer une confusion et jetterait certainement une ombre sur l'aspect CMS de la réunion. Le Président s'est montré du même avis en soulignant l'importance de promouvoir la Convention mère et l'Accord proposé.

38. Pour conclure, le Président a remercié le Secrétariat de toutes les activités décrites dans le document, en dépit notamment des contraintes en matière de personnel. Il a ajouté que le Ministre australien de l'Environnement avait annoncé deux semaines plus tôt que l'Australie continuerait à inscrire un certain nombre d'espèces d'albatros dans les Annexes de la CMS. Ceci pourrait conduire à un Accord et pourrait également encourager la Nouvelle Zélande - Etat clé de l'aire de répartition - ainsi que d'autres non-Parties du sud-est asiatique à adhérer à la Convention.

Promotion de la CMS par le Comité permanent, y compris les Accords sur une base régionale

39. Le représentant de l'Afrique (Niger) s'est excusé de n'avoir pas fait de rapport sur ses activités promotionnelles, mais il a précisé que ceci ne signifiait pas que rien n'avait été fait. Bien au contraire, beaucoup de choses ont été menées à bien au cours de séminaires et autres réunions et aussi grâce à des contacts personnels afin de familiariser les gens avec la CMS. Il a déclaré qu'il avait également participé à l'élaboration de plans régionaux pour la conservation d'oiseaux migrateurs, mais que ces plans n'en étaient encore qu'à un stade préparatoire. M. Saadou souhaitait vivement établir des liens avec des pays qui se situaient à l'autre extrémité de l'espace de migration et serait heureux que le Secrétariat l'aide à établir des liens notamment avec la Finlande et le Royaume-Uni.

40. Le représentant des Amériques et des Caraïbes (Panama) a présenté un bref document. A la réunion du Comité permanent de la CITES en mars 1995, il avait approché les délégations du Mexique, du Japon, de Trinidad et Tobago, de la Colombie, du Brésil et de la République Dominicaine afin de les prier instamment d'adhérer à la CMS. Ils étaient tous intéressés mais n'avaient pas, semble-t-il, les textes de la Convention dans les langues appropriées. Il avait également approché des représentants du Nicaragua, du Guatemala et d'El Salvador avec lesquels il avait d'excellentes relations. Il a ajouté qu'il continuerait de prier instamment les non-Parties d'adhérer.

41. Le Professeur Botello s'est aussi référé à une proposition pour une présentation prévue pour mars 1996 et destinée à des ambassadeurs d'Etats d'Amérique du sud et d'Amérique centrale en poste à Genève et a recherché la participation de la CMS. Le Coordinateur a déclaré que bien que le Secrétariat puisse en principe présenter une communication, il est peu vraisemblable que lui ou son adjoint puisse participer à cette réunion avec un préavis aussi court. Il s'est montré surpris que les exemplaires pertinents de la version espagnole de la Convention (c'est à dire la version officieuse préparée par le Secrétariat) ne parviennent pas au personnel compétent des pays hispanophones et a pensé que ceci était dû à un manque de communication entre les ministères dans les pays respectifs. Il a proposé d'envoyer tous les renseignements pertinents sur la CMS aux ambassades appropriées à Genève. Le représentant des Amériques a exprimé l'espoir que le Coordinateur déciderait bientôt si la CMS pouvait participer ou non à cette réunion car l'ambassadeur de son pays à Genève se pencherait bientôt sur cette question.

42. Le représentant de l'Europe (Pays-Bas) s'est excusé de n'avoir pas fourni un rapport sur les efforts accomplis dans sa région pour solliciter des appuis pour la Convention. Il s'est référé à la déclaration qu'il avait faite antérieurement au titre d'un point précédent de l'ordre du jour (paragraphe 8 ci-dessus).

43. Le représentant du Dépositaire a évoqué le travail qu'accomplissait l'Allemagne pour promouvoir la CMS aussi largement que possible. Outre la forte déclaration faite par le Ministre allemand de l'Environnement à la réunion de Djakarta sur la biodiversité, le Ministère des affaires étrangères poursuivait ses efforts sur cette question par des canaux diplomatiques et d'une manière de plus en plus ciblée.

Correction des textes officiels de la Convention

44. Le représentant du Dépositaire a indiqué que le Secrétariat des Nations Unies cherchait à obtenir les Annexes en trois langues (anglais, espagnol et français). Les textes eux-mêmes ont été soumis et acceptés comme officiels. Les versions en chinois, russe, arabe et allemand ne sont pas encore prêtes à être expédiées à New York mais devraient l'être au cours de 1996. Ils devront être alors envoyés dans les pays respectifs pour vérification. Il est dans les intentions du Dépositaire de soumettre à New York toutes les versions de ces textes pour la prochaine réunion du Comité permanent.

45. Le représentant de l'Asie (Arabie Saoudite) a annoncé que la version arabe - que l'Arabie Saoudite a proposé d'examiner à la dernière réunion - avait été révisée et corrigée et qu'elle était maintenant satisfaisante. Il a expliqué qu'une traduction des noms d'espèces en arabe n'avait pas été fournie car ceci entraînerait des difficultés majeures, l'harmonisation des noms en arabe n'ayant jamais été entreprise. Par conséquent, seules les remarques et les annotations géographiques pour certaines espèces ont été traduites. Il a ensuite présenté le document au représentant du Dépositaire.

Etat des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, budget et ressources de la CMS

46. Le Coordinateur adjoint a présenté le document CMS/StC.14/Doc.7 en déclarant que 87% de la totalité des fonds promis pour 1995 avaient été reçus; 90% du montant non encore versé pouvaient être attribués à trois Parties seulement: Italie, Argentine et Afrique du Sud. Depuis que le présent document a été rédigé, l'Afrique du Sud a confirmé que son versement de 1994 avait en fait été effectué et que celui de 1995 était en cours de traitement. La contribution non-encore versée la plus importante est celle de l'Italie qui se montait à 293 954 dollars des E.U. à la fin de

1995. [Note du Secrétariat: 1) l'Argentine a, depuis, acquitté jusqu'à fin 1995 ses contributions non-versées et 2) le correspondant de la CMS pour l'Italie a annoncé le 23 mars 1996 que l'avis de paiement pour la contribution non-versée de l'Italie jusqu'à la fin de 1995 avait été adressé par son ministère au service financier du Gouvernement et que le versement serait effectué dans les 30 jours.]

47. Il a ensuite fait savoir que le programme d'amnistie prévu au titre de la Résolution 4.4, Action 20 (Nairobi, 1994), par laquelle les contributions non-versées avant 1991 jusqu'à concurrence de 5 000 dollars seraient effacées en échange du paiement total du montant restant, semble avoir eu certains résultats positifs. La Hongrie avait droit automatiquement à une levée de deux années de souscription. Israël avait versé récemment la totalité des montants non-encore acquittés et le Niger avait pris également des dispositions pour en faire autant. Il restait donc cinq Parties qui n'avaient pas encore réagi à l'offre d'amnistie: Bénin, Cameroun, Egypte, Sénégal et Somalie.

48. Le Coordinateur adjoint s'est excusé du fait que le PNUE n'avait pas été en mesure de fournir à temps pour la réunion une mise à jour de l'état du Fonds d'affectation spéciale de la CMS ou des chiffres des dépenses pour 1995 car l'organisation était actuellement occupée à la clôture des comptes des années précédentes. Cependant, d'après les propres chiffres du Secrétariat, les dépenses pour l'exercice 1995 étaient bien inférieures au montant du budget (essentiellement du fait que des postes de grade professionnel n'avaient pas été pourvus), tandis que les dépenses de 1996 devraient être beaucoup plus proches de celles qui étaient inscrites au budget. En fait, on avait inscrit pour 1996 des coûts de relocalisation pour les effectifs nouvellement recrutés plus élevés que prévu et des lignes budgétaires pour les coûts ayant trait au personnel seraient dépassés d'abord à cause de la forte valeur du Deutsche Mark par rapport au dollar des E.U. (depuis l'adoption du budget à la mi-1994) et, ensuite, à cause de la révision du barème des salaires pour le personnel des services généraux qui avait entraîné une augmentation du taux des versements. Il a conclu ses remarques en déclarant que le Fonds d'affectation spéciale et la situation budgétaire étaient sains.

Questions du Conseil scientifiques relatives aux travaux du Comité permanent

49. Après avoir présenté le document CMS/StC.14/Doc.7, le Coordinateur adjoint a cédé la parole au Dr. Pierre Devillers, Président du Conseil scientifique, afin que celui-ci fasse un exposé sur les conclusions du Conseil en ce qui concerne les expressions "en danger" et "prise accidentelle". Répondant aux préoccupations relatives à la teneur des travaux du Conseil, le Coordinateur adjoint a expliqué que l'interprétation de l'expression "en danger" par le Conseil devait être soumise, sous la forme de projet de résolution, à la Conférence des Parties pour examen, que l'interprétation de l'expression "prise accidentelle" était tout simplement un terme proposé par le Conseil, et qu'aucune décision n'avait été prise sur la question de savoir si une expression plus officielle était nécessaire. Le Président a déclaré qu'il estimait que la dernière interprétation avait été particulièrement utile et le Comité a convenu que les deux interprétations devraient être soumises à la cinquième session de la Conférence des Parties pour examen.

50. Au sujet de la révision des Annexes de la CMS, le Président du Conseil scientifique a déclaré que ce n'était pas une tâche très prioritaire, mais qu'un examen d'ensemble des listes des espèces devait être effectué afin de déterminer s'il y avait des incohérences criantes. Il a ajouté qu'il avait déjà eu des entretiens informels avec le WCMC en sa qualité de candidat potentiel à un contrat pour effectuer le travail. Le Comité permanent a décidé que ces entretiens devaient se poursuivre jusqu'à la conclusion d'un contrat de consultation.

51. Le Président du Conseil scientifique a évoqué ensuite la possibilité de tenir un colloque sur les migrations animales pendant la cinquième session de la Conférence des Parties. Le Coordinateur adjoint a rappelé que ce colloque était prévu pour le dimanche 13 avril 1997. Bien que le sujet principal porterait sur l'incidence de la perte des habitats sur les espèces migratrices, d'autres sujets préoccupants, tels que ceux exprimés par le Niger en ce qui concerne les effets des conflits régionaux et autres actes d'agression pourraient aussi y être inclus.

52. Il avait été prévu, lorsque le Conseil scientifique s'est réuni en novembre 1995, que le pays hôte de la conférence organiserait le colloque, mais ceci n'est plus réalisable (voir paragraphe 53 ci-dessous). Le Coordinateur adjoint a souligné que le Secrétariat lui-même ne serait pas en mesure d'organiser ce colloque. C'était précisément parce que le Secrétariat aurait besoin de temps pendant la conférence principale pour mettre à jour les tâches essentielles qu'un tel colloque avait été proposé en tant qu'interlude dans le programme. Il a eu des contacts officieux avec l'UICN pour savoir si cette organisation pouvait fournir au moins le lieu de la rencontre à Gland (en Suisse, à une demi-heure de voiture de Genève). L'interprétation simultanée n'était pas envisagée pour des raisons techniques et financières. Le Comité a décidé que le Secrétariat devrait étudier la possibilité que le colloque soit organisé par l'UICN sous forme de consultation.

Dispositions pour la cinquième session de la Conférence des Parties

53. Le Coordinateur adjoint a présenté le document CMS/StC.14/Doc.8 en informant le Comité que, bien qu'on espérait que COP5 aurait lieu aux Philippines, les autorités locales responsables n'avaient pas pu obtenir à temps l'approbation nécessaire. Après de nombreux mois de correspondance, le Secrétariat avait conclu, en consultation avec le Président du Comité permanent, que la réunion devrait avoir lieu au Bureau des Nations Unies à Genève. Le Coordinateur adjoint a confirmé que les dates avaient été fixées du 7 au 16 avril 1997. La conférence elle-même (10-16 avril) serait précédée par les réunions du Comité permanent et du Conseil scientifique et serait interrompue (le 13 avril) par un colloque sur les migrations animales. Le représentant de l'Afrique (Niger) a regretté qu'il n'ait pas été possible de tenir la réunion en Afrique du Sud, un autre candidat des premiers jours qui avait retiré son offre en juin 1995. Il a suggéré qu'une prochaine réunion soit tenue en Afrique ou en Amérique du Sud car cette initiative, à elle seule, encouragerait davantage des non-Parties à adhérer à la CMS.

54. Certains membres du Comité ont mis en question le fait que la réunion du Comité permanent ait lieu avant celle du Conseil scientifique, ce qui obligerait un certain nombre de délégués à attendre deux jours le début de la conférence pendant que le Conseil scientifique se réunirait. Le Coordinateur adjoint a déclaré que cette solution avait été proposée pour des raisons financières car le Secrétariat prenait à sa charge les frais de voyage et de séjour de plusieurs autres experts du Conseil scientifique qui auraient donc eux-mêmes un jour libre pendant la réunion du Comité permanent.

55. Le Président a demandé au Secrétariat d'examiner les coûts relatifs et a vivement suggéré que l'on envisage de changer l'ordre des deux réunions. Le Comité a demandé au Secrétariat de préparer un calendrier plus détaillé pour leur prochaine réunion en tenant compte des préoccupations exprimées par les membres du Comité en ce qui concerne la nécessité de séparer clairement le mode de fonctionnement des divers comités, plénier, technique et administratif. Le document devrait comporter une proposition sur la façon d'aborder de manière programmée pendant la réunion les différents points et domaines de travail. On a estimé qu'au moins un comité scientifique et un groupe de travail financier seraient nécessaires. Enfin, le Comité a décidé que le Secrétariat poursuive sa collaboration avec l'UICN pour la mise au point des

dispositions en vue d'un colloque possible.

Programme du Comité permanent à terminer avant COP5

Liste ciblée d'Etats non-Parties

56. Le Coordinateur adjoint a présenté le document CMS/StC.14/Doc.9.1 qui comportait les modalités d'un projet que devrait réaliser le WCMC et qui aurait pour but d'identifier les non-Parties clés pour des efforts de recrutement et pour préparer un profil succinct de chacun de ces pays notamment en ce qui concerne leur importance pour les espèces migratrices. Le WCMC avait déjà préparé avec un court préavis deux exemples de projets de profils qui ont été diffusés lors de la réunion pour commentaires. Le Secrétariat a sollicité l'avis du Comité permanent avant de demander au WCMC de poursuivre la préparation des profils restants, soit 20 au total environ. Les membres du Comité étaient généralement en faveur de l'approche ciblée ainsi que le Directeur exécutif adjoint du PNUE qui a déclaré qu'il serait judicieux d'utiliser ces renseignements pour les activités promotionnelles du PNUE effectuées au nom des conventions que cette organisation administrait.

57. Cependant, le Comité a manifesté une inquiétude générale au sujet de certaines des observations faites dans les deux documents qu'il a examinés. Bien que la plupart des détails soient factuels, certains éléments contenus dans les opinions exprimées étaient susceptibles de nuire aux intérêts de la Convention si les profils étaient diffusés dans les pays en cause. Le Président a recommandé que le document restât confidentiel et ne soit pas diffusé avant révision. Le Comité a décidé que le document devrait retourner au WCMC avec les commentaires du Comité permanent et du Secrétariat accompagné d'instructions très claires afin que les profils ne comportent que des renseignements factuels. Le Coordinateur adjoint a proposé que les travaux du WCMC soient terminés si possible à la fin de mai ou de juin, époque à laquelle les profils terminés seraient diffusés auprès de tous les membres du Comité permanent et du directeur exécutif du PNUE pour les aider dans leurs activités promotionnelles dans les pays en question.

Consultation pour aider les pays en développement à préparer des propositions pour le GEF et pour étudier les différentes solutions visant à fournir à certains pays un soutien autre que directement financier

58. Le Coordinateur a fait savoir qu'en raison du manque de personnel, aucun progrès n'avait été accompli sur cette question. Il a reconnu que celle-ci avait de plus en plus d'importance mais qu'elle exigeait un travail important pour lequel les moyens du Secrétariat étaient encore insuffisants.

Proposition pour des directives sur l'harmonisation des Accords

59. Le Coordinateur a expliqué le contenu du document CMS/StC.14/Doc.9.2 et a sollicité l'approbation du Comité permanent pour établir un accord cadre avec le Centre du droit de l'environnement (CDE) de l'UICN. Le but du Secrétariat était de conclure un accord à long terme - qui serait plus facile à administrer du point de vue démocratique - et dans le cadre duquel cet organisme fournirait des conseils sur les questions juridiques soulevées par les activités de la CMS. Le Comité permanent a approuvé la demande du Coordinateur. Les crédits nécessaires pour un tel contrat devaient également être approuvés à l'avance. Le Comité a décidé que le Secrétariat devrait préparer une proposition qui serait soumise à l'examen du Président lequel tiendrait également compte des fonds disponibles dans le budget de la CMS.

Amendements au règlement intérieur de la COP

60. Le Coordinateur adjoint a expliqué les amendements proposés au règlement intérieur décrits brièvement dans le document CMS/StC.14/Doc.9.3 concernant les droits de vote, les limitations de sièges, la discussion des propositions d'amendements et les comités de session. A part quelques nuances linguistiques qui pourraient être réglées sur une base bilatérale, comme le Comité l'a approuvé, le représentant des Amériques (Panama) a manifesté une certaine inquiétude au sujet des dispositions concernant un scrutin secret si un seul candidat était proposé dans des élections concernant des fonctionnaires ou des pays-hôtes potentiels. Le représentant du Dépositaire a fait savoir que, dans la CITES, ceci s'était révélé nécessaire afin d'éviter l'embarras d'avoir à voter contre un seul candidat. Le Comité a donné instruction au Secrétariat d'examiner ce problème et de préparer un document pour la prochaine réunion du Comité permanent en tenant compte de la pratique suivie dans d'autres conventions.

Révision/mise à jour de la *Stratégie pour le développement futur de la Convention*

61. Le Coordinateur adjoint a déclaré que l'insuffisance numérique du personnel avait aussi empêché de poursuivre les travaux de mise au point rédactionnelle et de publication de la version 1994 de la Stratégie. Le Comité a approuvé la suggestion du Coordinateur adjoint qui estime que, comme le Secrétariat avait déjà été chargé de préparer une nouvelle version pour la COP de 1997, il devrait combiner les deux travaux. Par conséquent, le Secrétariat mettra à jour le document existant en tenant compte des commentaires faits à la quatrième session de la Conférence des Parties et des événements des 18 mois qui se sont écoulés depuis cette réunion. Il communiquera la nouvelle version au Comité permanent pour commentaire au moins un mois avant la prochaine réunion.

Cohabitation de secrétariats d'Accords

62. Le Coordinateur adjoint a exposé en détail le contenu du document CMS/StC.14/Doc.10 en expliquant qu'un groupe de travail (comprenant le Dépositaire, le représentant des Pays-Bas et celui du Royaume-Uni) s'était réuni en août 1995 pour examiner les dispositions possibles concernant les secrétariats des Accords de la CMS ayant un caractère européen. Le groupe de travail avait conclu qu'une intégration totale au Secrétariat mère PNUE/CMS serait la solution la plus efficace pourvu que certains problèmes puissent être surmontés. Le Directeur exécutif du PNUE avait souscrit à ce concept et le document préparé par le Secrétariat exposait en termes généraux un certain nombre de problèmes qu'il faudrait étudier et approfondir dans une proposition plus détaillée, à savoir les questions de personnel, les dispositions financières, le versement des contributions et l'organisation des services administratifs.

63. Le modèle proposé par le groupe de travail a été examiné par le Comité, et le Directeur exécutif adjoint du PNUE a expliqué qu'en vertu de ces dispositions les contributions de chaque secrétariat seraient assujetties à la même taxe de 13% pour frais généraux que les conventions administrées actuellement par le PNUE. Pour cela, elles bénéficieraient des mêmes dispositions et des mêmes conditions favorables.

64. Le Comité a donné instruction au Secrétariat de développer la proposition en liaison avec le PNUE et de présenter un autre document à la prochaine réunion du Comité permanent. Ce document devrait définir clairement les relations entre la CMS, les secrétariats d'Accords et le PNUE, et décrire les services de secrétariat qui seraient fournis, y compris les coûts et les avantages. Le Comité a également décidé que le groupe de travail continuerait ses travaux et se réunirait encore avant la réunion plénière du Comité permanent. Le Coordinateur adjoint a fait savoir que le Royaume-Uni, qui n'était pas représenté à la réunion, souhaitait maintenir sa participation.

Liens de la CMS avec d'autres Conventions pertinentes

65. Le Coordinateur a présenté le document CMS/StC.14/Doc.11 en exposant en détail les contacts qui ont déjà été pris avec d'autres conventions et qui seront intensifiés dans l'avenir. Il a ajouté qu'avec l'inclusion éventuelle de l'albatros dans les Annexes de la CMS et la mise au point d'un Accord pour sa conservation, il était optimiste et pensait que des liens seraient également établis avec la Convention pour la Conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique.

66. Le Président a remercié le PNUE d'avoir organisé les réunions de coordination des secrétariats de conventions et a ajouté qu'il était encore important pour la CMS de conclure des Mémoires d'Accord avec d'autres conventions, telles que: CDB, CITES et Ramsar. Il a terminé son exposé en déclarant qu'il serait utile de conclure certains de ces mémorandums avant la cinquième session de la Conférence des Parties. Le représentant de l'Afrique (Niger) a fait écho aux remarques du Président en se référant également à la Convention d'Alger, et a ajouté que l'intégration des efforts de la CMS à ceux d'autres conventions réussies aiderait à promouvoir la Convention. Le Président a donné instruction au Secrétariat de soumettre un autre rapport sur les progrès accomplis dans ce domaine à la prochaine réunion du Comité permanent.

Divers

Activités promotionnelles

67. Le Coordinateur adjoint a expliqué qu'aucun document n'avait été préparé pour cet article de l'ordre du jour. Il était heureux d'annoncer qu'outre le fait de disposer d'une large gamme de renseignements de la CMS en anglais sur le "World Wide Web" d'Internet, les mêmes informations étaient maintenant disponibles en espagnol et en français. Le Secrétariat a collaboré à cette initiative fructueuse avec le WCMC qui a fourni gratuitement ce service pour lequel la CMS devait lui en être très reconnaissante. Il a ajouté que le Secrétariat pourrait envisager ultérieurement d'étendre la portée du Mémoire d'Accord au titre duquel le WCMC avait effectué ce travail.

Directives pour l'acceptation de contributions financières provenant de personnes publiques et privées

68. Le Coordinateur a déclaré qu'il n'y avait eu aucune occasion de rechercher de telles contributions volontaires et que le Secrétariat ne serait pas en mesure de rédiger de telles directives dans un avenir prévisible. Le Dépositaire a souligné que de telles directives existaient pour la CITES. Le Président a repoussé l'examen de ce point jusqu'à la prochaine réunion du Comité permanent.

Rôle des ONG dans la CMS

69. Le Coordinateur a présenté ensuite le document CMS/StC.14/Doc.11 et a exprimé sa reconnaissance de pouvoir travailler étroitement avec les ONG spécialisées, telles que: l'ancienne IWRB, RSPB, UICN et WWF. Le Président s'est félicité de l'impressionnante liste d'activités auxquelles les ONG avaient participé et notamment la récente augmentation des contacts avec la Species Survival Commission de l'UICN.

70. Le représentant de l'Europe (Pays-Bas) a fait un exposé sur un colloque concernant les itinéraires aériens qui a été organisé en Espagne en 1995 par les Amis de la Terre. Les Pays-Bas y étaient représentés et avaient fait un exposé sur l'AEWA. Il craignait que les activités proposées

par cette ONG fassent double emploi avec celles qui ont déjà été approuvées au titre de l'AEWA. Le Coordinateur a déclaré qu'il avait entendu parler de cette réunion et, ne pouvant y participer, il avait envoyé une allocution de bienvenue. Il ne savait pas si cette allocution avait été diffusée auprès des participants.

71. Le Coordinateur a mentionné que le Secrétariat souhaitait vivement établir des liens plus étroits avec les ONG directement engagées dans la conservation plutôt qu'avec celles dont l'intérêt porte davantage sur des questions purement rhétoriques et politiques. Il a demandé s'il serait possible d'obtenir un soutien institutionnel de l'UICN comme c'était le cas pour la CITES, la CDB et Ramsar. Le Comité a approuvé cette idée et la suggestion du Président selon laquelle le Coordinateur et lui-même feraient une démarche auprès du Directeur général de l'UICN sur cette question pendant la prochaine conférence Ramsar.

Autres questions

Installation de Wetlands International

72. Le Comité a noté que l'Allemagne et les Pays-Bas avaient proposé d'accueillir Wetlands International (WI) et que la décision de WI n'avait pas encore été prise. Tout en reconnaissant qu'il était délicat de débattre de la question dans cette réunion, comme l'avait proposé le représentant du Dépositaire, le Président a demandé si d'autres membres du Comité avaient un point de vue à cet égard. Après un débat général auquel les représentants de l'Europe (Pays-Bas) et le Dépositaire (Allemagne) se sont abstenus de participer, le Président a résumé le point de vue du Comité comme suit: bien qu'il serait dans l'intérêt de l'application de la CMS et de l'AEWA (une fois que les fonctions de secrétariat seront assumées par le Secrétariat de la CMS) de faciliter une coopération intensive et quotidienne avec Wetlands International, le Comité a décliné de faire des recommandations spécifiques sur le futur lieu d'installation de Wetlands International. Il serait judicieux que le Secrétariat de la CMS recherche la meilleure coopération possible quelles que soient les circonstances.

Le braconnage de gorilles en Afrique centrale

73. Le représentant du Dépositaire a fait état d'une question soulevée récemment au Parlement au sujet de rapports de braconnage intensif de *Gorilla gorilla ringii* et d'autres singes dans la région d'Afrique centrale. Les rapports indiquaient que ce commerce était indirectement alimenté par les travaux importants de construction routière et de déforestation qui permettaient de pénétrer dans des zones auparavant inaccessibles. Les singes étaient alors vendus aux bûcherons ou aux personnes travaillant sur les routes. Il a cru comprendre que c'était un problème particulier au Zaïre et a souhaité savoir si le Zaïre avait promulgué une législation interdisant de tuer ces animaux. Le Comité permanent a demandé au Secrétariat de creuser la question et d'en faire rapport. Le représentant de l'Ambassade du Zaïre qui participait à la réunion en qualité d'observateur a promis d'en informer son Gouvernement et de rechercher le renseignement demandé.

Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent

74. Le Comité a décidé de laisser toutes les précisions nécessaires au Secrétariat en consultation, si besoin, avec le Président et le Dépositaire mais cette réunion aurait lieu en décembre 1996 ou janvier 1997.

Clôture de la réunion

75. Comme il n'y avait pas d'autres questions à aborder, le Président a remercié le Gouvernement hôte de son hospitalité et en particulier d'avoir fourni à nouveau un excellent service d'interprétation qui avait grandement facilité les délibérations. Il a remercié tous les participants et le Secrétariat pour leurs contributions précieuses et leur soutien, et a déclaré close la réunion à 13 heures 30.

**14ème Réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 29 février - 1er mars 1996**

LISTE DES PARTICIPANTS

Président:

Australie (Océanie)

Dr. Peter Bridgewater (Président)

Vice-Président:

Panama (Amériques)

Dr. Dimas Botello

Membres:

Allemagne (Dépositaire)

Dr. Gerhard Emonds

M. Gerhard Adams

Mme Astrid Thyssen

Mme Hahn

Arabie Saoudite (Asie)

Dr. Hany Tatwany

Niger (Afrique)

Dr. Elhadji Maman Saadou

Pays-Bas (Europe)

Dr. Gerard Boere

Observateurs:

Bénin

Mme Mariam Diallo

Bénin

M. Jean-Francis Zinsou

Mali

Mme Ami Diallo

Slovaquie

Dr. Jaroslav Švec

Togo

Mme Senaya

Zaïre

M. Ziangba Bega

Président du Conseil scientifique

Dr. Pierre Devillers

PNUE Nairobi

Dr. Reuben Olembo

Secrétariat PNUE/CMS:

M. Arnulf Müller-Helmbrecht

M. Douglas Hykle

M. Pablo Canevari

M. Eugeniusz Nowak

M. Eric Blencowe

**14ème Réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 29 février - 1er mars 1996**

LISTE DES DOCUMENTS

- Doc. 1 Ordre du jour provisoire
- Doc. 2 Calendrier provisoire
- Doc. 3 Liste des documents
- Doc. 4.1 Recrutement de nouvelles Parties
- Doc. 4.2 Situation des effectifs du Secrétariat PNUE/CMS
- Doc. 4.3 Discussions en cours sur la relocalisation du Secrétariat à l'intérieur de Bonn
- Doc. 4.4 Mise à jour des Accords CMS
- Doc. 4.5 Consultations pour favoriser la conservation des espèces migratrices
- Doc. 5 Promotion de la CMS et des Accords par le Comité permanent à l'échelle régionale
- Doc. 6 Correction des textes officiels de la Convention (Dépositaire)
- Doc. 7 Examen de l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CMS, budget de la CMS et ressources
- Doc. 8 Dispositions concernant la cinquième réunion de la Conférence des Parties (COP5)
- Doc. 9 Programme du Comité permanent qui devra être achevé avant COP5
- Doc. 10 Colocation de secrétariats d'Accords
- Doc. 11 Liens entre la CMS et d'autres Conventions pertinentes
- Doc. 12 Questions du Comité scientifique concernant les travaux du Comité permanent
- Doc. 13 Divers
- Inf. 1 Rapport de la 13ème réunion du Comité permanent (Bonn, mars 1995)
- Inf. 2 Règlement intérieur du Comité permanent
- Inf. 3 Fiches-résumés des Accords existants

**14ème Réunion du Comité permanent de la CMS
Bonn, 29 février - 1er mars 1996**

ORDRE DU JOUR

1. Remarques liminaires du Président et du Secrétariat
2. Adoption de l'ordre du jour, programme de travail et règlement intérieur
3. Rapport du Secrétariat sur les activités entre les sessions:
 - a) Recrutement de nouvelles Parties
 - b) Situation des effectifs du Secrétariat PNUE/CMS
 - c) Discussions en cours sur la relocalisation du Secrétariat à l'intérieur de Bonn
 - d) Mise à jour des Accords CMS (AEWA, ACCOBAMS, ASCOBANS, Chauves-souris d'Europe, grue de Sibérie, courlis à bec grêle, outarde Houbara etc.)
 - e) Consultations pour favoriser la conservation des espèces migratrices (élaboration d'Accords, financement des activités liées à la conservation et à la recherche, ateliers de travail etc.)
4. Promotion de la CMS et des Accords par le Comité permanent à l'échelle régionale (cf. Résolution 4.4 / Action 23)
5. Correction des textes officiels de la Convention (Dépositaire)
6. Examen de l'état des contributions au Fonds d'affectation spécial de la CMS, budget de la CMS et ressources
7. Dispositions concernant la cinquième réunion de la Conférence des Parties (COP5)
8. Programme du Comité permanent qui devra être achevé avant COP5 (points particuliers):
 - a) Mise au point d'une liste ciblée des Etats non-Parties sur lesquels faire porter les efforts de recrutement (Résolution 4.4 / Action 2)
 - b) Consultation pour aider les pays en développement à préparer des propositions pour soumission au GEF (Résolution 4.4 / Action 10) et pour rechercher les possibilités de fournir un soutien autre qu'une aide financière directe à certains pays (Résolution 4.4 / Action 4)
 - c) Proposition concernant des directives sur l'harmonisation des Accords (Résolution 4.3)
 - d) Amendement du règlement intérieur de la COP (par exemple révocation des droits de vote des non-contributeurs etc.) (Résolution 4.4 / Action 20)
 - e) Révision / mise à jour de la *Stratégie pour le Développement futur de la Convention* (Résolution 4.4)
9. Colocation de secrétariats d'Accords (Résolution 4.4 / Action 18)
10. Liens entre la CMS et d'autres Conventions pertinentes

11. Questions du Comité Scientifique concernant les travaux du Comité permanent
12. Date et lieu de la prochaine réunion du Comité permanent
13. Divers
 - a) Activités promotionnelles
 - b) Directives relatives à l'acceptation de contributions financières provenant de personnes et de sociétés privées
 - c) Rôle des ONGs dans la CMS (Résolution 4.4 / Action 25)
14. Autres questions